

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_038

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'EURL GENESONI Franck en date du 10 février 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement durant les travaux de création d'un mur de clôture,
Parking du Proxi.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, il convient de réserver, 5 Places de stationnement sur le parking du Proxi (au fond à gauche du parking) pour l'entreprise GENESONI Franck, du **Lundi 17 Février 2024 au Mardi 25 Février 2025**.

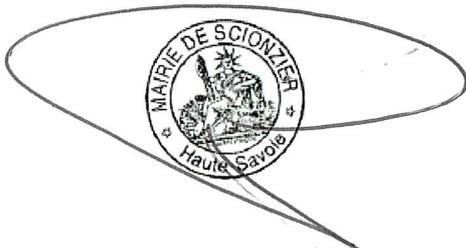
ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 10/02/2025

Le Maire,
Sandro PÉPIN

